



Problème dans une tutelle

Par **michka**, le **07/12/2014** à **00:21**

mon père est sous tutelle. Il a une tutrice depuis 2ans1/2. la famille étant en conflit la tutrice ne me tient au courant de rien et règle les problèmes avec ma soeur et mon beau-frère qui ont demandé la tutelle. Quelle est mon recours pour éclaircir le problème. Puis-je écrire au juge des tutelles ou lui demander un rdv. Car maintenant que mon père est en maison de retraite elle veut vendre son appartement et attends rapidement que je signe pour donner mon accord.

Par **Jibi7**, le **07/12/2014** à **09:13**

Bonjour Michka,

que votre père soit sous tutelle (ou curatelle ?) de votre soeur ou d'un tiers, le juge devra autoriser la vente .

Il faut donc prendre rendez vous avec lui avec éventuellement les éléments attestant des problèmes de communication avec votre père ou des actes décidés par lui avant la mise sous tutelle...

Si le désaccord avec la tutrice fait état de mauvaise gestion il vaut mieux en apporter la preuve...ou apporter des éléments précis permettant au juge de vérifier l'opportunité de la vente (habitee ou non ?)

Par **michka**, le **07/12/2014** à **10:15**

merci de votre réponse. J'ai demandé à la tutrice les comptes de gestion elle me dit être tenu au secret professionnel . Si je demande directement au juge pensez vous que cela soit possible. car j'ai besoin d'éléments pour prendre une décision

Par **Jibi7**, le **07/12/2014** à **11:14**

La tutrice devant rendre des comptes au juge voyez avec son greffier quelle est la formule pour le saisir rapidement et sans polémique possible.

Il y a des assoc sur le net qui vous indiqueront que faire en cas d'abus tutélaires.

Dans le cas où vous pourriez être mis à contribution pour l'hébergement de votre père , il

s'agit de pouvoir vérifier que par ex la vente ne va pas mettre en peril le patrimoine, ou la situation de ceux qui l'occupent..

vous avez un numero hors serie edite par le particulier sur la protection des majeurs fragiles et les nouvelles mesures (expertise tous les 5 ans etc..) le service abonnement vous l'enverra moyennant qq euros..